

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

**ALEX** : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

**LA BALME-DE-THUY** : /

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Franck PACCARD

**LES CLEFS** : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

**LA CLUSAZ** : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

**MANIGOD** : Stéphane CHAUSSON

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Didier LATHUILLE

**SERRAVAL** : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

**THÔNES** : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

**LES VILLARDS-SUR-THÔNES** : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

**N° 2023-037 - AIDE A L'ACQUISITION D'UN TENEMENT PASTORAL PAR LA COMMUNE DE GRAND-BORNAND**

**Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD**

**Vu** les statuts de la CCVT en vigueur depuis le 25 juin 2019, approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0061 du 24 octobre 2019 et modifiés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0039 du 9 janvier 2023 ;

Pour rappel, par délibération en date du 16 décembre 2002, la CCVT a décidé d'apporter un soutien aux Communes lorsqu'elles acquièrent des alpages dans une optique de maintien de l'activité pastorale.

La règle de financement retenue est la suivante :

- 10 % du coût jusqu'à 150 000 € ;
- 5 % du coût à partir de 150 000 € et jusqu'à un montant plafonné à 300 000 €.

La Commune de Grand-Bornand s'est portée acquéreuse d'un tènement de 20,91 hectares de pâturage situé en dessous du Col de la Colombière sur les lieux-dits Les Bouts et Les Lanches des Bouts.

Pour mémoire, la Commune a acquis en 2017 le chalet d'alpage attenant. Ces acquisitions de pâturages permettront de constituer à terme une unité foncière cohérente favorisant, après réhabilitation du chalet, la réimplantation sur ce site d'une activité laitière qui a cessé sur cet alpage à la fin des années 90.

Le coût de l'acquisition s'élève à 64 830 € HT (frais SAFER compris).

Mme Hélène FAVRE BONVIN, M. André PERRILLAT-AMEDE et M. Jean-Michel DELOCHE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'aide à l'acquisition de 6 483 €;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Stéphane BESSON



*Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023  
Publiée le 20/04/2023*